



testament olographe remis à un tiers

Par **REVE**, le **13/01/2020** à **14:07**

Forte de la confiance qu'elle m'accorde, ma voisine m'a confié un testament olographe en Septembre 2018, elle a été placée en maison de retraite en Mars 2019 et sous protection de justice en Novembre 2019.

Es-t-il prudent et possible que je dépose ce trestament chez un notaire pour inscription au FCDVV?

Par **Visiteur**, le **13/01/2020** à **15:55**

BONJOUR et merci de respecter les CGU...

Le dépôt chez un notaire ne s'impose pas, mais imaginons qu'il vous arrivé un accident !?

Vous avez en outre raison de vous inquiéter, sachant u'il est utile que son auteur le dépose de son vivant, et reconnaisse en le déposant, qu'il est entièrement écrit et signé de sa main, pour éviter après sa mort la procédure de reconnaissance de testament, qui sans cela serait nécessaire, si les héritiers ne voulaient par reconnaître l'écriture.